

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DATE : ____ / ____ / ____

Prénom et nom du payeur																			
N° carte Citoyen du payeur						N° téléphone résidence													
Adresse																			
Code postal						Ville													
CAMPS DE JOUR		1^{er} enfant				2^e enfant				3^e enfant									
Prénom de l'enfant																			
Nom de l'enfant																			
N° de carte Citoyen																			
1 - Sem. du 24 au 28 juin		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
2 - Sem. du 1^{er} au 5 juillet		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
3 - Sem. du 8 au 12 juillet		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
4 - Sem. du 15 au 19 juillet		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
5 - Sem. du 22 au 26 juillet		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
6 - Sem. du 29 juillet au 2 août		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
7 - Sem. du 5 au 9 août		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
8 - Sem. du 12 au 16 août		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
9 - Sem. du 19 au 23 août		Code:				\$		Code:				\$		Code:				\$	
Nom du camp																			
TOTAL																			

Reporter le total des camps annulés au point 2.

ACTIVITÉS AQUATIQUES OU SPORTIVES	1 ^{er} participant	2 ^e participant	3 ^e participant
Prénom du participant			
Nom du participant			
N° de carte Citoyen			
Nom de l'activité			
Code de l'activité			
Jour			
Heure			
TOTAL			

Reporter le total des activités annulées au point 2.
2. NOTE DE CRÉDIT À INSCRIRE AU DOSSIER OU REMBOURSEMENT
(Informations complémentaires au verso)

Total

Moins frais d'annulation

\$

Raison médicale (pièce justificative à joindre) _____

Signature obligatoire (au comptoir) _____

 Je reconnais que le fait d'avoir coché cette case équivaut à ma signature.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - PISCINE

Crédit effectif - date	Coût de l'activité	Nombre de séances à rembourser	Coût/séance	Crédit autorisé

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION – SERVICE À LA CLIENTÈLE

Demande refusée – date	Note de crédit au dossier - date	Remboursement à faire - date	Dossier traité par	Saisi dans PG - date

POLITIQUE D'ANNULATION / RÈGLEMENT 78-19
SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ACTIVITÉS

1. Les frais d'inscription pour les activités offertes par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC), le Centre aquatique Jacques-Dupuis (CAJD) et les organismes reconnus ne sont pas remboursables, sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le SLSVC ou le CAJD, et dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
2. Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation, joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou au CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

CAMPS DE JOUR (saison estivale et semaine de relâche scolaire)

Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par la Ville de Repentigny et les organismes reconnus seront remboursables selon les critères énumérés plus bas.

- a) **Annulation par le service**
Si un camp de jour est annulé ou modifié par le SLSVC ou le CAJD, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
- b) **Raisons médicales**
Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation, joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou le CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
- c) **Raisons disciplinaires**
Si le camp de jour d'un participant est annulé par le SLSVC ou le CAJD pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 30 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
- d) **Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 mai – saison estivale**
Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 mai, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé par chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir de la date de relâche jusqu'au 31 janvier – semaine de relâche scolaire
Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 janvier, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé par chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
- e) **Annulation à partir du 1^{er} juin jusqu'à 14 jours avant le début de l'activité – saison estivale**
Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et au moins 14 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le montant sera remboursé par de chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} février jusqu'à 14 jours avant le début de l'activité – semaine de relâche scolaire
Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} février et au moins 14 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le montant sera remboursé par de chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
- f) **Annulation à moins de 14 jours**
Si le participant annule à moins de 14 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

RÉSUMÉ

Date d'annulation Semaine de relâche scolaire	Date d'annulation Saison estivale	Frais d'annulation Remboursement / 75 \$ et plus Par chèque	Frais d'annulation Remboursement / moins de 75 \$ Note de crédit au dossier
De la date d'inscription au 31 janvier	De la date d'inscription au 31 mai	Coût du(des) camp(s), moins 15 \$	Coût du(des) camp(s), moins 20 %
Du 1 ^{er} février jusqu'à 14 jours avant le début du camp	Du 1 ^{er} juin à 14 jours avant le début du camp	Coût du(des) camp(s), moins 30 \$	Coût du(des) camp(s), moins 30 %
Moins de 14 jours avant le début du camp	Moins de 14 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 %
Raisons disciplinaires	Raisons disciplinaires	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 %

¹Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du SLSVC ou le CAJD. Elle peut être transférable aux membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.